

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181214-0000019793-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-8-1

Séance du vendredi 14 décembre  
2018

### **POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Education et de la Jeunesse lors de sa réunion du 7 décembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'Education et de la Jeunesse, qui mobilisera 31 343 440 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la politique « Education et Jeunesse » :
  - En dépenses :
    - En fonctionnement : 14 744 640 € de crédits de paiement et 190 000 € d'autorisations d'engagements.
    - En investissement : 16 598 800 € de crédits de paiement et 16 721 152,49 € d'autorisations de programmes.
  - En recettes :
    - En fonctionnement : 1 500 000 € de crédits de paiement.
    - En investissement : 3 954 000 € de crédits de paiement.
- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération.
- Valide les opérations de travaux dans les collèges, retenues dans le cadre du Budget Primitif 2019 et détaillées à l'annexe 2 de la présente délibération.
- Donne délégation à la Commission permanente pour :
  - toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019,
  - fixer les critères et le montant de la subvention à verser à la commune de Fessenheim pour les travaux d'amélioration de l'accès bus au collège,
  - la définition ou la modification de critères pour de nouveaux appels à projets.